

COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 23 février 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-trois du mois de février à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des fêtes, à Sornay, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom¹ et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes BAILLET Pascale, BEY Sandra, BLANCHARD Karine, BUTTIGIEG Auréline, CHAUSSAT Virginie, COUILLEROT Chantal, DEBEAUNE Valérie, DIMBERTON Marie, DUROUX Nadine, FAUVEY Audrey, FRAPPET Martine, GRAPIN Annick, GROSS Stéphanie, GUIGON Martine, JAEGER Claire, JAILLET Françoise, KOCKELBERGH Suzanne, LACROIX MFOUARA Béatrice, LAGUT Jocelyne, LARUE Anne, MALOIS Jessica, MOREL Martine, PATEY Nadège, POULARD Magalie, RODOT Nelly, TISSERAND Patricia, VINCEROT Béatrice, WILLAUER Françoise, MM BADET Guillaume, BÉNARD Théo, BERNARD Éric, BERTHET Franck, BEY Pascal, BLANC Éric, BOILLET Stéphane, BORNEL Daniel, BOULY Laurent, BRAUD Benjamin, CABUT Jérôme, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CLERC Jean-Yves, CLERC Christian, COCHET Xavier, COLIN Jean-François, COUCHOUX Éric, DUBOIS Claude, FARIA Xavier, GALOPIN Christophe, GAUTHIER Bernard, GELOT Jacques, GONTCHARENKO Alain, GROS Stéphane, LABOURIAUX Daniel, MALIN Jacky, MARICHY Patrick, MASSOT Denis, MERLIN Denis, MORAND Stéphane, MOREY Pascal, PERRET Michel, PIRAT Daniel, POUSSIN Luc, PUTIN Daniel, SERRAND Franck, TABOURET Christophe, VADOT Anthony, VICCHIO Stéphane, VITTAUD Jean-Pierre, VIVANT Jérôme, WITMANS Matthijs.

Excusés (représentés par) : Mmes BLANDIN Emilie (BRAUD Benjamin), BONIN Sylviane (POUSSIN Luc), COLIN Christelle (MALOIS Jessica), MYAT Elise (MORAND Stéphane), PUGEAUT Angéline (PUTIN Daniel), RAPP Céline (JAEGER Claire), VIAL Audrey (KOCKELBERGH Suzanne), MM CAUZARD Philippe (BERNARD Éric), FIERIMONTE Sébastien (BOULY Laurent).

Excusés non représentés : Mmes BIZOUARD Aurélie, BOISSOT Agnès, DA SILVA Mariana, GAUTHIER Sophie, THEVENET Catherine, MM CAMUS Denis, COULON Jean-François, DONGUY Roger, MEUNIER Stéphane, PERNIN Philippe.

Absents : Mme LAMBERT Caroline, MM COLIN David, LAURENCY Didier, MORAND Johan, PILLON Christophe, REBOULET Jean Michel.

Présents : 71 - excusés ayant donné pouvoir : 9 (80 votants) - excusés : 10 - absents : 6.

Délégués en exercice : 96.

Assistait à la réunion : Mmes Patricia Treffot trésorière du syndicat, Florence Therrat responsable prévention/communication du SIVOM et M. Bruno La Fay, directeur du SIVOM.

Convocation du 12 février 2021.

Début de séance à 18 H 35.

L'ordre du jour est le suivant :**A) SIVOM**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 26 janvier 2021
- 2) Délibération de répartition des charges SIREN-SPANC

B) SIREN

- 3) Délibération d'engagement pour le centre de tri du SMET
- 4) Détermination du prix de location des broyeurs
- 5) Convention de commande avec la CC entre Saône et Grosne
- 6) Vote du compte administratif 2020
- 7) Vote du compte gestion
- 8) Affectation des résultats
- 9) Vote du budget 2021
- 10) Affectation de la provision

C) SPANC

- 11) Vote du compte administratif 2020
- 12) Vote du compte gestion
- 13) Affectation des résultats
- 14) Vote du budget 2021
- 15) Questions diverses

Monsieur le président demande à rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Appel à projet région
- Demande de subvention FEADER pour un véhicule électrique

Le conseil syndical décide à l'unanimité d'ajouter ces points

A) SIVOM :**- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 21 janvier 2021 :**

Monsieur le Président donne connaissance du compte rendu de l'assemblée du 21 janvier 2021.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte rendu.

- 2) Délibération de répartition des charges SIRED-SPANC

Monsieur le Président expose que conformément à la délibération 2006-04-08 du 27 avril 2006, il est nécessaire de prévoir les clefs de répartition des frais communs au SIVOM et au SPANC pour 2021.

L'ensemble de ces dépenses étant prévu au budget SIVOM, le SPANC versera au SIVOM une somme correspondant aux frais engagés par le SIVOM au bénéfice du SPANC, à savoir :

Part de l'indemnité des élus : 5% du montant total. Soit : 1 535 €

Part sur les salaires du personnel du SIVOM : 5% du salaire de la comptable et 5% du salaire du responsable administratif soit 5 233 €

Part sur l'amortissement du bâtiment (20%) : 1 180 €

Part sur le téléphone : 3 000 €

Part sur le nettoyage des locaux : (10%) : 600 €

Part / consommation d'énergie des locaux : 1500 €

Pour les diverses assurances : 1 200 €

Participation affranchissement : 6 000 €

Participation CNAS : 1 100 €

Assurance statutaire : 10 000

Soit un total de : 31 348 €

Reversement au SIVOM :		En €
Compte \	total	31348
		7948
Salaire + amortissements	658	
Téléphone	6262	3 000
Entretien	6283	600
Energie	60611	1 500
Assurances	6161	1 200
Timbres	6261	6 000
Assurance statutaire	6458	10 000
CNAS	648	1 100

Les opérations comptables nécessaires s'effectueront en fin d'année.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le président à procéder à la répartition de frais 2021 entre les services, comme indiqué ci-dessus.

- 3 Demande de subvention pour appel à projet de la Région :

Monsieur le Président expose que la Région Bourgogne Franche Comté lance un appel à projet « d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable ».

Le SIVOM pourrait répondre pour mener des actions concernant aussi bien le service SIRED que le service SPANC. L'aide de la région serait de 60% du coût du projet estimé à environ 25 000 €.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le président à répondre à cet appel à projet et à solliciter l'aide de la région.

B) SIRED**- 4) Délibération d'engagement pour le centre de tri du SMET :**

Monsieur le Président expose au conseil syndical :

1° - L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques est prévue par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte publiée au Journal Officiel du 18 août 2015. Elle fixe une échéance pour la mise en œuvre de cette extension au 31 décembre 2022. Cette extension a été inscrite au Code de l'Environnement.

2° - A la date du 1^{er} janvier 2021, aucun des centres de tri implanté en Saône-et-Loire ou dans le Sud de la Côte d'Or n'est équipé pour trier selon les standards tous les emballages et les papiers avec l'extension des consignes.

3° - Le SMET 71 a mis à jour, fin 2020, l'étude territoriale co-financée par l'ADEME portant sur l'extension des consignes de tri pour les territoires engagés dans l'étude initiale dont les

conclusions ont été formulées mi 2019. Cette mise à jour présentée lors du Bureau Syndical du SMET du 03 décembre 2020 présente une solution optimisée à proximité du barycentre des tonnages avec un centre de tri unique sur la commune de Torcy. Il serait implanté sur l'actuel site de traitement des déchets de la communauté urbaine du Creusot-Montceau, ce qui permettrait d'optimiser le foncier, les infrastructures et les espaces de stockage existants. Ce schéma de mutualisation des tonnages du territoire est susceptible de répondre aux préconisations de CITEO, et ainsi d'être sélectionné dans le cadre d'une réponse aux appels à projet à venir. Cette sélection est un prérequis au soutien à l'investissement par CITEO et l'ADEME des centres de tri « à l'extension », et au versement par CITEO des soutiens majorés pour toutes les tonnes d'emballages plastique recyclée dans le cadre du Barème F.

4° - Le SMET 71 a annoncé lors du dernier Conseil Syndical du 02 février 2021, qu'il déposera un dossier de cohérence territoriale dans le cadre de l'Appel à Projet CITEO phase 4 dont la date d'échéance est le 02 avril 2021. L'objectif est de figer le bassin de population associé au futur centre de tri à Torcy.

5° - Il revient aux collectivités adhérentes du SMET 71 de se prononcer sur leur adhésion à ce projet de territoire et de s'engager à apporter l'ensemble des tonnages de collecte sélective (emballages) de la collectivité lors de la mise en service du centre de tri.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide par 6 abstentions et 74 voix pour :

- d'adhérer à la démarche territoriale pilotée par le SMET 71 pour la création d'un centre de tri à Torcy intégrant l'extension des nouvelles consignes de tri,
- d'autoriser le SMET71 à déposer un dossier de cohérence territoriale dans le cadre des appels à projets CITEO AAP P4,
- D'apporter, dès la mise en service du centre de tri, l'ensemble des tonnages de collecte sélective (emballages) du territoire,
- Sous réserve que les futurs coûts proposés n'engendrent pas une augmentation par rapport aux coûts actuels, ce qui serait difficilement supportable par le SIVOM.

- 5) Demande de subvention FEADER:

Monsieur le Président expose que le SIRED œuvrant dans le domaine du développement durable et dans le cadre de la transition énergétique souhaitée par les pouvoirs publics, il serait opportun, afin d'envoyer un message clair à nos usagers, d'utiliser un véhicule participant à la réduction de la production de gaz à effet de serre pour le déplacement des agents sur le terrain (Communication, maître composteur, contrôleur, déchèteries).

Monsieur le Président expose que le SIRED peut solliciter une subvention FEADER LEADER.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Acquisition du véhicule	du	15 927,46 € HT	FEADER LEADER	40%	6 370 € HT
			Région	40%	6 370 € HT
			Autofinancement	20%	3 187,46
TOTAL :		15 927,46 € HT			15 927,46 € HT

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter du FEADER et à signer tout document relatif à cette demande.
- d'autoriser l'autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER, qui pourra être majoré le cas échéant.

- 6) Détermination du prix de location des broyeurs :

Monsieur le Président expose que le SIVOM loue actuellement deux broyeurs. L'un qui broie jusqu'à 35 mm et l'autre jusqu'à 55 mm. Le plus gros est définitivement hors service, mais le plus petit peut encore être entretenu et loué.

Afin de favoriser l'action de broyage, Monsieur le président propose de se doter de deux nouveaux broyeurs pour la location. Un broyeur qui broierait jusqu'à 70 mm, d'un encombrement et d'une utilisation similaire à celui qui est hors service et un autre plus grand qui sera tracté derrière un véhicule et qui broierait jusqu' 120 mm.

Monsieur le président propose de déterminer le prix de location de ces broyeurs :

Petit : 20 € TTC par jour et 30 € TTC le Week end

Moyen : 45 € TTC par jour et 70 € TTC le Week end

Grand : 90 € TTC par jour et 120 € TTC le Week end

Le comité syndical décide par 1 abstention et 79 voix pour d'approuver ces prix de location.

- 7) Convention de commande avec la CC entre Saône et Grosne :

La Communauté de Communes « entre Saône et Grosne » souhaite conventionner avec le SIVOM du Louhannais pour l'achat de bacs poubelles pour la collecte des déchets recyclables.

Le nombre de bacs prévisionnel est le suivant :

Volume du bac	Quantités prévisionnelles tranche ferme	Quantités tranche optionnelle
140 litres	7 000	
240 litres	16 000	5 500
660 litres	200	20

La commande de la communauté de communes sera traitée comme une tranche optionnelle, le détail des rôles de chacun est décrit dans la convention jointe.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le président à signer avec La Communauté de Communes « entre Saône et Grosne » une convention (modèle joint) ayant pour objet la création d'un groupement de commande en vue de l'acquisition conjointe bacs poubelles.

- 8) Vote du compte administratif 2020 :

Monsieur Gros donne connaissance du compte administratif 2020 du SIRED qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 711 181,06 €, un excédent d'investissement de 351 536,78 € hors reste à réaliser et un solde des restes à réaliser de - 187 541 €.

Le comité syndical, invité par M. Gros, Vice-Président, en l'absence de Monsieur le Président, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2020 du SIRED.

- 9) Vote du compte gestion :

Monsieur le Président donne connaissance du compte de gestion 2020 du SIRED dont les chiffres correspondent à ceux du compte administratif.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte de gestion SIRED 2020.

- 10) Affectation des résultats :

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit aux budgets 2021 :

Budget SIRED

Reprise en résultat reporté :

A l'investissement : Résultat reporté : 351 536,78 €

A l'investissement : Reste à réaliser : - 187 541,00 €

Besoin de financement :	0 €
A l'investissement : Affectation au 1068 :	0 €
Au fonctionnement : Excédent reporté :	711 181,06 €

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ces affectations.

- 11) Vote du budget 2021 :

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel SIREN 2021.

Le montant des dépenses de fonctionnement est égal aux recettes de fonctionnement soit 5 072 500 € HT, le montant des dépenses d'investissement est égal au montant des recettes d'investissement soit 1 701 937 € HT.

Monsieur le Président demande au comité syndical de fixer à 124 € HT le montant du taux de base de la redevance 2021, demande à ce que le budget soit voté par nature et au niveau du chapitre pour la section d'exploitation, au niveau de l'opération au niveau de la section d'investissement.

Monsieur le Président demande au comité syndical d'accepter les amortissements tels que fixés aux tableaux joints.

Monsieur le Président demande au comité syndical de le charger d'entreprendre les négociations nécessaires à l'obtention, la renégociation ou le remboursement anticipé de prêts pour le financement des divers investissements aux conditions les plus avantageuses pour le SIVOM et l'autorise à signer les contrats.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le budget SIREN présentés par Monsieur le Président et les propositions ci-dessus.

- 12) Affectation de la provision :

Monsieur le président a inscrit au budget 2021 une provision de 20 000 € HT. Il demande à ce que cette provision soit affectée pour dépréciation de la dette, notamment au regard des redevances impayées.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver l'affectation présentée par Monsieur le Président ci-dessus.

C) SPANC

- 13) Vote du compte administratif 2020 :

Compte administratif SPANC :

Monsieur Blanc donne connaissance du compte administratif 2020 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 51 448,84 €, un excédent d'investissement de 60 658,80 € hors reste à réaliser et aucun reste à réaliser.

Le comité syndical en l'absence de Monsieur le Président est invité par M. Blanc, Vice-Président, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2020 du SPANC.

- 14) Vote du compte gestion :

Monsieur le Président donne connaissance des comptes de gestion 2020 du SPANC dont les chiffres correspondent à ceux des comptes administratifs.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2020 du SPANC.

- 15) Affectation des résultats :

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit aux budgets 2021 :

Budget SPANC

Reprise en résultat reporté :

Au fonctionnement : Excédent reporté : 50 448,84 €

A l'investissement : Excédent reporté : 60 658,80 €

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ces affectations.

- 16) Vote du budget 2021 :

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel SPANC 2021.

Le montant des dépenses de fonctionnement est égal au montant des recettes de fonctionnement soit 394 118 € HT. Le montant des dépenses d'investissement est de 23 490 € HT, celui des recettes d'investissement de 67 398 € soit un suréquilibre de 43 908 €.

Monsieur le Président demande au comité syndical que le budget soit voté par nature et au niveau du chapitre pour la section d'exploitation, au niveau de l'opération au niveau de la section d'investissement.

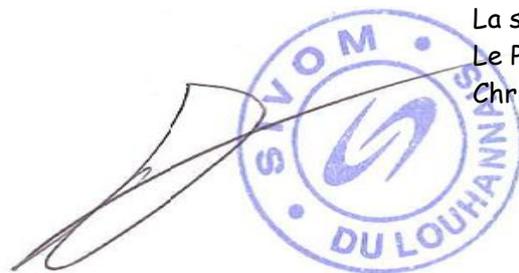
Monsieur le Président demande au comité syndical d'accepter les amortissements tels que fixés aux tableaux joints.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le budget SPANC 2021 présenté par Monsieur le Président.

- 17) Questions diverses :

Monsieur le Président fait le point sur les travaux de la déchèterie de Louhans qui suivent leur cours. Il signale une possible difficulté au niveau des réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

La prochaine assemblée est programmée pour juin.



La séance est levée à 20 H 45.

Le Président du SIVOM.

Christian CLERC.